

## Charte BTS Photographie

### Préambule

La présente charte ne se substitue pas au règlement intérieur de l'établissement. Elle le complète, dans le cadre d'un engagement commun, qui a pour objectif de fournir des règles de vivre ensemble pour l'accompagnement, la réussite et l'épanouissement des étudiants.

### Obligation de travail

La réussite aux examens ne peut être envisagée qu'avec un travail régulier et rigoureux.

Les étudiants doivent réaliser dans les temps exigés les travaux (écrits, oraux et pratiques) demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités d'évaluation des compétences que chaque enseignant précisera en amont.

La présence aux évaluations est obligatoire. En cas d'absence dûment justifiée, un seul rattrapage sera proposé.

### Obligation d'assiduité

La présence aux cours est obligatoire.

Le professeur en charge du cours procède au relevé systématique des absences via Pronote.

Toute absence devra être justifiée par écrit, auprès de la CPE, dans un délai maximum d'une semaine.

Les retards et/ou absences, non justifiés, ne sont pas acceptables.

Par respect et pour l'organisation des cours, l'étudiant devra prévenir en cas de retard ou d'absence les professeurs concernés.

Les absences (justifiées et non justifiées) sont étudiées. Au-delà de 15 demi-journées par semestre, l'étudiant (e) sera convoqué (e) par la CPE et/ou le professeur coordinateur et/ou madame la Proviseure.

L'absentéisme sera un élément d'appréciation du bilan semestriel. Il est pénalisant pour votre poursuite d'étude et pour l'avis donné pour l'examen.

## **Utilisation des salles et du matériel**

### **Utilisation des salles :**

L'accès au laboratoire argentique et les salles F12 (studio) et F14(scan et retouche) pourront être accessibles à partir du 2<sup>ème</sup> semestre en PH1 sur leur plage d'autonomie avec la présence d'un professeur de spécialité en cours dans le bâtiment. Pour le travail au studio F12, l'étudiant apportera son propre boîtier.

### **Emprunts de matériel :**

Ils se font dans le cadre des activités pédagogiques comme le projet photo. L'emprunt se fait le vendredi soir auprès de monsieur l'Homer en dehors des heures de cours et le retour impératif des équipements se fera le lundi auprès de madame Le Maître. L'étudiant emprunteur s'engage en signant un document avec la liste des matériels mis à sa disposition et certifie avoir une assurance « responsabilité civile ».

## **Stages**

Pour l'obtention du BTS, trois stages d'une durée de 5 semaines doivent être réalisés avec trois thématiques différentes, la prise de vue, le traitement de l'image et le troisième en fonction du projet professionnel choisi par l'étudiant.

La recherche de stage relève de la responsabilité des étudiants. Ils seront accompagnés et suivis dans cette recherche par les enseignants de spécialité. Les rendez-vous pour entretien dans les entreprises doivent avoir lieu en dehors des heures de cours.

Un mémento pour la rédaction du rapport sera fourni avant le départ en stage.

Une rencontre entre étudiants des deux années est organisée pour un échange d'expérience sur la recherche et la réalisation du stage.

Chaque étudiant recevra la visite d'un enseignant de l'équipe pédagogique au cours de son stage.

Avant le départ en stage, une convention doit être signée. Il ne sera pas signé de convention a posteriori. Toute journée de stage réalisée avant la signature de la convention ne sera pas comptabilisée pour l'examen.

A l'issue de chaque stage, l'étudiant devra faire signer une attestation de stage et la remettre au coordinateur. Les attestations de stage seront demandées pour l'inscription à l'examen.